



HAL
open science

La réhabilitation de la Casa Galera

Christine Benavides

► **To cite this version:**

Christine Benavides. La réhabilitation de la Casa Galera. Editions du CELEC. Mélanges en hommage à Jacques Soubeyroux, textes réunis par Philippe Meunier et edgar Samper, Editions du CELEC, pp.261-272, 2008, 978-2-9527257-1-2. hal-04450202

HAL Id: hal-04450202

<https://hal.science/hal-04450202>

Submitted on 9 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

La réhabilitation de la *Casa Galera*

Christine Benavides
Maître de conférences
Université des Antilles et de la Guyane

Participer à ces « *Mélanges* » m'offre une nouvelle opportunité de manifester ma reconnaissance au Professeur Jacques Soubeyroux, lequel avait présidé, en 1998, le jury de la soutenance de ma thèse. Ses encouragements et son soutien ont été précieux.

Ma thèse de Doctorat portait sur *Les Femmes délinquantes à Madrid au XVIIIe siècle*¹, une population doublement marginale : en qualité de femme et en tant que délinquante. Après avoir alors présenté la situation sociale de la femme espagnole au XVIIIe siècle, j'avais analysé l'appareil judiciaire et policier madrilène, ainsi que la législation et son évolution. En outre, j'avais mené une approche statistique de la délinquance féminine. Enfin, la troisième partie traitait des établissements pénitentiaires féminins, à Madrid. Cette étude concernait à la fois l'historique et l'évolution des centres de détention féminins, dont la « *Galera* » (la Galère), jusqu'en 1808, fin de l'Ancien Régime espagnol.

Il m'est apparu nécessaire de poursuivre l'étude de cette prison, après le soulèvement de 1808, provoqué par l'invasion napoléonienne. Les recherches ont été effectuées essentiellement à l'« *Archivo Histórico Nacional* »², et à l'« *Archivo del Ayuntamiento de Madrid* »³.

Je rappellerai, brièvement, l'historique de la *Galera* et l'évolution des conditions de détention jusqu'en 1808. Puis, je procéderai à l'étude de cet établissement pénitentiaire public féminin, pendant la longue transition conflictuelle, jusqu'à sa réhabilitation.

L'historique de la Galère

La Galère prend naissance en 1607, lorsque Magdalena de San Jerónimo obtient l'autorisation royale de rédiger un traité sur le régime carcéral⁴. Elle propose un système pénitentiaire pour la femme, semblable à celui qui est appliqué à l'homme. Pour mener à bien son projet, elle s'appuie sur les règles de vie des premiers centres correctionnels que furent les maisons d'accueil et de redressement, dont les fondements premiers sont : la discipline, l'endoctrinement religieux, la pratique d'activités manuelles féminines et l'instruction. La réinsertion des femmes recluses est même envisagée. Certaines, mues par le repentir et une dévotion reconnue, peuvent prendre l'habit religieux. D'autres sont

¹ Christine, Benavides, *Les Femmes délinquantes à Madrid au XVIIIe siècle*, thèse dirigée par le Professeur Gérard Dufour, Université de Provence, 1998, 3 vols.

Les Femmes délinquantes à Madrid (1700-1808). Justice et société en Espagne au XVIIIe siècle (II), Cric & Ophrys, 2000, 262 p.

² Archivo Histórico Nacional, Archives Historiques de Madrid, noté dorénavant AHN.

³ Archivo del Ayuntamiento de Madrid, Archives de la Mairie de Madrid, Conde-Duque, noté dorénavant AAM.

⁴ Magdalena, de San Jerónimo, *Razón y forma de la Galera y casa real que el Rey, Nuestro Señor, manda hazer en estos Reynos, para castigo de las mujeres vagantes y ladronas, alcahuetas, hechizeras y otras semejantes*, Salamanca, Artus Taberniel, 1608, 36 p.

réhabilitées par le sacrement du mariage, ce qui constitue un phénomène social tout à fait remarquable, d'autant qu'il engage les hommes espagnols de l'Ancien Régime. Pour la femme, il s'agit de retourner à la place que la société lui avait assignée.

Par ailleurs, le nom de la *Galera* a été choisi par la fondatrice, car il évoque la dure peine des Galères imposée aux hommes et la rédemption de la peine par le travail. C'est l'exploitation, dans la société civile, du trop célèbre « *escarmiento*⁵ » si fréquent dans les discours inquisitoriaux.

La Galère dépend tantôt de la « *Sala de Alcaldes de Casa y Corte* » (une des sections du Conseil de Castille, qui a notamment toute autorité sur la ville de Madrid pour les questions de justice), tantôt de l'Administration Hospitalière : « *Junta de Hospitales* » (Junte des Hôpitaux et des établissements caritatifs). Cette situation ambivalente crée maints conflits de juridiction. De sorte qu'en 1769, le Comte d'Aranda charge Don Luis de Valle Salazar d'entreprendre des recherches sur l'historique de l'administration de la Galère⁶.

Concrètement, la *Junta de Hospitales* (l'Administration Hospitalière) est responsable de l'entretien des deux maisons constituant la Galère, « *la Galera Vieja* » et « *la Galera Nueva* » (*la Vieille Galère et la Nouvelle*), de l'assistance accordée aux détenues, ainsi que de leur gouvernement temporel et spirituel. Elle doit maintenir économiquement le fonctionnement du pénitencier. Elle nomme aussi les portiers. En revanche, la *Sala de Alcaldes de Casa y Corte* nomme le directeur et dispose des pleins pouvoirs juridictionnels sur la prison pour femmes.

L'Histoire de la Galère se révèle complexe. L'interconnexion de ces deux institutions prouve au moins deux choses. La première est que ce centre carcéral constitue une charge financière excessive. À deux reprises, la *Junta de Hospitales* souhaite se défaire de ses responsabilités. En outre, la *Sala de Alcaldes* lui adresse fréquemment de sévères critiques, car nombreuses sont les prisonnières qui profitent de leur transfert à l'hôpital pour échapper à la surveillance des gardiens. Mais, et c'est là le deuxième point, la *Sala de Alcaldes* souhaite accaparer les différentes responsabilités, tout en attribuant une participation financière à la *Junta de Hospitales*. La prison demeure, quelle que soit sa juridiction, partenaire des hôpitaux, qui fournissent l'alimentation des détenues et leur prodiguent les soins nécessaires. Mais, le manque cruel de ressources attribuées à cette prison est, à n'en pas douter, la principale cause de la constante dégradation de la situation. Le budget de la Galère, pour le quinquennat 1716-1720, s'élève à 34 500 réaux environ de revenus, pour près de 70 000 réaux de dépenses⁷. Ce déficit entraîne inévitablement des conséquences dramatiques sur les conditions de détention.

Au moment de leur admission, les détenues sont rasées, comme le sont les hommes condamnés aux galères. Elles reçoivent ensuite un ridicule uniforme, selon les dispositions prescrites par Magdalena de San Jerónimo⁸, à l'époque de la toute première Galère. Les recluses vivent toutes dans une même salle commune qui leur sert aussi de dortoir. Les mauvaises litières faisant cruellement défaut, certaines dorment sur des bancs en pierre, d'autres se blottissent à même le sol.

Les autorités se rendent vite à l'évidence : cette promiscuité expose les condamnées à de multiples risques, tant pour leur âme que pour leur corps. Mais, la Galère

⁵ Escarmentar : apprendre à ses dépens, profiter de l'expérience d'autrui, généralement après un préjudice subi.

⁶ AHN, Consejos, libro de Gobierno 1357, año de 1769, fol. 248-264.

⁷ Antonio, Domínguez Ortiz, « La Galera o cárcel de mujeres a comienzos del siglo XVIII », in *Anales del Instituto de Estudios Madrileños*, 1973, tomo IX, p. 277-285.

⁸ Magdalena, de San Jerónimo, *op. cit.*, p 17.

demeure parmi tous les établissements celui dont les autorités se préoccupent le moins, celui qui manque le plus cruellement de moyens, celui dont l'édifice est le plus délabré. Et la ration alimentaire est réduite à la limite de la subsistance. Toutefois, ponctuellement, la charité, alors très en vogue, leur permet d'obtenir des biens en nature ou plus rarement en monnaies sonnantes et trébuchantes, qui améliorent un tant soit peu leur existence.

La nouvelle dynastie des Bourbons, représentée par Philippe V, décide d'apporter quelques solutions aux problèmes. Le décret du 4 février 1722⁹ ordonne la construction d'une maison mitoyenne à l'hôpital, rue *Atocha*, avec les séparations qui s'imposent. Plus tard, en 1750, une nouvelle extension de la prison est préconisée, en raison de l'augmentation du nombre des détenues¹⁰, lequel peut désormais atteindre les deux cents¹¹. Cependant, l'établissement subvient toujours difficilement aux besoins des prisonnières. La Galère connaît, tout au long du XVIIIe siècle, le même abandon et il est négligé par les réformateurs. À l'occasion, un ecclésiastique¹² s'intéresse à cette prison et ses recluses. Il s'agit seulement d'en améliorer le règlement et d'éviter les désordres, d'inculquer la crainte de Dieu aux prisonnières et de les réconcilier avec l'Église, grâce à la confession et aux offices religieux.

Les années passent. En 1778, le Comte de Mora rédige de nouvelles règles de vie¹³ imposées non seulement aux détenues, mais aussi au personnel pénitentiaire. Cette nouvelle réglementation présente, dans le fond, peu de changements. Un décalage s'installe rapidement entre les mesures préconisées et leurs applications. Les activités dévotes sont rarement exécutées du fait de l'absence de prêtre. Les détenues ne recevaient donc pas d'éducation religieuse ? Pourtant, dans la société espagnole, « *la confession et la communion au moment de la Pâques sont les principaux actes de foi exigés des fidèles* ». « *Échapper aux sermons n'était pas non plus chose facile* »¹⁴. Par conséquent, les autorités ecclésiastiques ne se souciaient pas davantage de la population carcérale. En revanche, le travail est bien organisé. La lutte contre l'oisiveté porte ses fruits : les salles d'ateliers fonctionnent toute la journée. Ces règles de vie nous apportent, en outre, de précieuses indications sur le personnel pénitentiaire, qui, au demeurant, constitue une population encore méconnue¹⁵.

Il faut bien croire que les conditions de détention à la Galère aient été améliorées grâce à l'intervention du Comte de Mora. Néanmoins, il faudra attendre la création de la « *Junta de Damas* » (Junte des Dames) pour qu'une amélioration profonde et durable soit apportée.

Douze ans après la naissance de la Société Économique Madrilène, soit en 1787, un groupe de femmes, appartenant à la haute société, se distingue en fondant la « *Junta de Damas* ». Les statuts de la Junte des Sociétaires d'Honneur et de Mérite de la Société

⁹ AHN, Consejos, legajo 51444. Courrier adressé au Gouverneur du Conseil.

¹⁰ AAM, Secretaría, Casa Galera, 2-399-31. Real Orden consignando fondos para la Casa Galera.

¹¹ AHN, Consejos, libro de Gobierno 1337, año de 1750, fol. 536-537.

¹² Par exemple, Pedro Antonio Calatayud y Florencia, *Reglas para el mejor gobierno de las dos galeras de mujeres a quienes hicimos misión en Madrid, año de 1752*, in *Obras morales, teológicas, doctrinales y de predicación* – siglo XVIII-, 3 vols.

¹³ AHN, Consejos, libro de Gobierno 1366, año de 1778, *Real Cárcel de la Galera. Sobre las reglas que deberá observar su Alcayde y minutas de las que últimamente le ha entregado el señor conde de Mora*, fol. 355-357. *Régimen y gobierno que tienen las mujeres de la Galera de esta Corte de Madrid*, fol. 358-359.

¹⁴ Gérard, Dufour, Clero y sexto mandamiento. *La confesión en la España del siglo XVIII*, Valladolid, Ámbito, 1996. « *La confesión y la comunión pascual era lo mínimo que se exigía de los fieles* » ; « *Tampoco era fácil evitarse el sermón* », p. 10-11.

¹⁵ Christine, Benavides, *op. cit.*, p. 217 et sv.

Royale sont rédigés¹⁶ et obtiennent l'approbation royale, le 22 février 1788¹⁷. L'idée motrice de ces femmes est de dispenser une instruction et une occupation aux femmes inactives du royaume. Idée et nécessité largement répandues à cette époque des Lumières, il est vrai. Ce qui est plus novateur, c'est qu'elles vont se consacrer aux recluses des prisons, et en particulier à celles de la Galère.

Compte tenu des descriptions faites dans la presse, en l'occurrence les journaux « *Efemérides de la Ilustración española* »¹⁸, ou encore le « *Semanario de Agricultura y Artes dirigido a los párrocos* »¹⁹, il semble que les réformes du Comte de Mora ne soient plus guère en vigueur.

Les Statuts de la Junte des Dames mettent en lumière la finalité de l'Association : convertir en êtres utiles pour l'État, les femmes perdues emprisonnées dans les prisons de *Corte*, *Villa* et de la Galère ; leur insuffler la crainte de Dieu et l'amour du travail honnête ; les consoler dans leur cellule ; leur enseigner un métier durant leur incarcération pour qu'une fois leur peine purgée, elles puissent gagner dignement leur moyen de subsistance²⁰.

Les résultats de la réforme sont surprenants. Les sociétaires vont tout d'abord s'attaquer au problème de la promiscuité. Dès novembre 1788, elles obtiennent une séparation des femmes en deux catégories de détenues. En principe, les jeunes délinquantes âgées de dix à seize ans sont internées dans des établissements hospitaliers ou des hospices. Elles vont désormais disposer d'une salle de correction²¹. Les Dames de la Junte lancent, ensuite, une grande opération de désinfection des prisons de Madrid²². Elles organisent, une fois par mois, une visite générale d'hygiène corporelle et vestimentaire. Elles inspectent les dortoirs et l'infirmerie, dont chaque établissement a été doté. Enfin, l'hygiène alimentaire est aussi améliorée²³.

L'instruction religieuse s'impose d'elle même. Les offices religieux sont financés par la Junte des Dames. Ce qui confirme, d'une part, les contradictions des Lumières espagnoles, d'autre part, le poids de l'Église dans la société espagnole de l'Ancien Régime. En effet, face à la tradition, la raison ne saura pas l'emporter. Parallèlement, les Dames se consacrent à l'instruction des recluses : préoccupation fondamentale des Espagnols éclairés²⁴.

¹⁶ Paula, de Demerson, *María Francisca de Sales Portocarrero, Condesa de Montijo. Una figura de la Ilustración*, Madrid, Editorial Nacional (España en Tres Tiempos), 1975, (Annexe n° 11).

¹⁷ « Noticia de la Asociación de señoras para socorrer a las pobres de las cárceles de Madrid », in *Semanario de Agricultura y Artes dirigido a los párrocos*, Madrid, Imprenta de Villalpando, 1802, tomo XI, n° 284, fol. 356-368. (Ed. moderne, Elisabel, Larriba, Gérard Dufour, *Semanario de Agricultura y Artes dirigido a los párrocos (1797-1808)*, Valladolid, Ámbito, 1997.

¹⁸ *Efemérides de la Ilustración de España*, 1804-1805, Madrid, Imprenta de Caballero, 4 vols., 21 cm. Par exemple, l'article du 6 octobre 1804.

¹⁹ « Noticia de la Asociación de señoras ... », in *op.cit.*

²⁰ *La Gaceta de Madrid*, 25 de julio de 1788, n° 45, p. 363.

²¹ Paula, de Demerson, *op.cit.*, p. 191.

La Gaceta de Madrid, *op. cit.*, 17 de agosto de 1790, n° 66, p. 555-556.

²² *Ibid.*, 28 de diciembre de 1790, p. 857. Paula, de Demerson, *op. cit.*, p. 192.

Durant le règne de Charles III, une réforme sur l'assainissement, en milieu urbain, en particulier à Madrid, avait été entreprise.

²³ *Ibid.*

²⁴ Jacques, Soubeyroux, « La alfabetización en la España del siglo XVIII », in *Historia de la Educación*, Revista interuniversitaria, 1995-1996, n° 14-15, p. 199-233.

Sylvie, Imparato-Prieur, « La enseñanza de primeras letras en España en la segunda mitad del siglo XVIII : contenido y métodos a través de algunos tratados de enseñanza », in *Revista de Educación*, Universidad de la Rioja, n° 3, 2000, p. 235-252.

María Isabel, García Martínez, *La educación de la mujer en el siglo XVIII en España e Inglaterra*, Ed. Bilingual, Edwin Mellin Pr, 2005.

Par ailleurs, toujours en parfaite cohésion avec les Lumières Espagnoles, elles s'attaquent à l'oisiveté. L'apprentissage d'une activité manuelle conforme à la condition féminine est donc au programme. Les Dames de l'Association apprennent aux recluses le maniement du tour, ainsi que les principes de la couture et de la broderie. L'essentiel est que chaque recluse puisse rapidement gagner sa vie. Les moins douées et celles dont l'incarcération est la plus brève réalisent des filages : opérations faciles qui leur permettent d'amasser quelques sous, en peu de temps. Les travaux réalisés par les détenues n'ont jamais été aussi considérables. Il convient de préciser que les recluses, doivent, en premier lieu, fournir des pièces de linges à l'Hôpital Général. Ces travaux-ci, obligatoires donc, ne sont pas rémunérés. Nous pouvons constater l'ampleur des efforts fournis par les détenues et par les Dames de l'Association, dans la presse déjà mentionnée.

Dans un tout autre domaine, les Dames vont assister les femmes condamnées à la honte publique²⁵ et à la peine de mort²⁶. L'Association se mobilise également pour protéger les femmes enceintes, pendant les sept mois au cours desquels la grossesse est visible. Il s'agit, d'une part, de prévenir les infanticides et les avortements et, d'autre part, de préserver les femmes des violences qu'elles pourraient subir²⁷. Ainsi, en 1793, une nouvelle section est fondée : la « *Sala de Reservadas* » (la Salle des Réservées), qui accueille les femmes enceintes, de toutes conditions. L'objectif est de protéger de l'infamie les femmes honorables qui ont commis un écart, pour leur éviter des préjudices plus graves encore, dont l'emprisonnement. De sorte que les femmes condamnées par la justice pour un délit de mœurs, ou celles dont l'honneur est déjà entaché ne peuvent pas y être admises²⁸. Celles qui ne remplissent pas les conditions exigées peuvent s'adresser à la « *Hermandad de la Esperanza* » (Confrérie de l'Espoir) ou au centre « *De los Desamparados* » (Des Abandonnés).

Toutefois, malgré ces améliorations indéniables, les incidents abondent, tant à la Galère que dans les deux autres prisons madrilènes. Les directeurs de prisons ne jouissent pas d'une bonne réputation. Ils sont décrits comme de grossiers personnages, avides et cruels, insensibles et durs. Les mauvais traitements qu'ils infligent, leurs caprices despotiques sont réputés. Néanmoins, les règlements successifs nous informent des différents abus commis, aussi bien par les détenues que par le personnel pénitentiaire. Nous apprenons à mieux connaître ce dernier, ainsi que les relations établies entre les uns et les autres.

La Junte des Dames a fait montre de ténacité. Elle a apporté des améliorations concrètes à chaque étape de l'enfermement, et même au-delà. Elle a mené une véritable réforme carcérale, voire sociale, soulageant les épreuves les plus tragiques des femmes. Mais des événements d'une tout autre nature vont mettre un terme à ses actions. En effet, profitant des troubles politiques, le 19 mars 1808, les émeutiers libèrent tous les prisonniers, sans oublier les femmes détenues à la Galère. Ils détruisent, autant que faire se peut, les locaux. Ferdinand VII vient d'être acclamé roi. Quelques mois plus tard, les troupes napoléoniennes occupent les points stratégiques de la péninsule. Puis, survient le soulèvement du 2 mai, et les brusques changements politiques.

Réquisition et réhabilitation de la Galère

²⁵ Christine, Benavides, op. cit, pp. 228-229.

²⁶ *Ibid.*, p. 229.

²⁷ « Noticia de la Asociación de señoras ... », in op. cit., p. 365.

²⁸ *Ibid.*, p. 365-366, § II, III.

Une seconde époque commence pour l'Association. Malgré les événements, les Dames continuent à oeuvrer grâce à des fonds qu'elles ont accumulés²⁹. Elles apportent un soutien financier aux femmes démunies et à leur famille. Elles maintiennent la Salle des Réservées en activité, pendant encore trois mois, avant d'être transférées, par les autorités françaises, dans la maison dite de la Miséricorde, située *plazuela de las Descalzas*. Elles obtiennent aussi une subvention de 1000 réaux mensuels³⁰. Là, elles poursuivent leurs actions jusqu'au mois de décembre 1808, date de l'entrée de Napoléon à Madrid. Nous pouvons mieux comprendre les difficultés rencontrées par les Dames de la Junte pour trouver des locaux disponibles et adéquats au regard de l'évolution du paysage urbain pendant le conflit. Madrid, en tant que ville, a subi les effets dévastateurs de cette guerre menée essentiellement par l'armée napoléonienne et celle des Anglais, lesquels ont soutenu la cause espagnole. En outre, les soldats logés dans des immeubles réquisitionnés ont occasionné d'importantes dégradations. Enfin, le gouvernement bonapartiste a procédé à la destruction systématique de nombreux édifices. Il a opéré une véritable transformation du paysage urbain, en reprenant des concepts qui avaient été appliqués à la ville de Paris³¹.

Dans ce contexte politique complexe, plusieurs Dames de l'Association doivent quitter la capitale. Lors de la réunion extraordinaire du 8 décembre, les réserves financières sont confiées à la directrice. Les Dames apportent soulagement et réconfort jusqu'en 1810. Ensuite, elles sont à nouveau enjointes de quitter les lieux. En outre, leurs ressources s'épuisent. Les Dames célèbrent une dernière réunion, à la fin du mois de novembre 1811³². Mais, un nouveau fléau affecte les madrilènes, ainsi qu'une grande partie de la population espagnole. L'année « de la faim » fait poindre ses terribles conséquences : entre le mois de septembre 1811 et le mois de juin de l'année suivante, plus de 20 000 personnes vont mourir de faim, à Madrid, selon les estimations du Comte de Toreno³³. Il ne s'agit plus de protéger les femmes de l'infamie, mais de subvenir aux besoins élémentaires d'une population en proie à la plus grande adversité.

La Guerre de l'Indépendance s'achève, comme chacun le sait, par la défaite française. Avant même le retour du roi, la Cour Constitutionnelle (« *la Audiencia Constitucional*³⁴ ») va tâcher de procéder à la réouverture de la Galère, lui donner une nouvelle réglementation et de nouvelles consignations financières³⁵. Ferdinand VII poursuit cette entreprise, car il aura grand besoin de réhabiliter les prisons, ne serait-ce que pour mener à bien sa longue et terrible répression...

Ainsi, sur ordre royal du 10 décembre 1814³⁶, Gonzalo José de Vilches³⁷ rédige un premier rapport sur l'état général de l'édifice de la Galère, rue *Atocha*, et celui de l'Hospice de San Fernando. Un an plus tard, un bilan est établi. La prison de la Galère se compose toujours de deux maisons. La première appartient à la *Junta de Hospitales*. Il comprend l'oratoire, les appartements du directeur, les cuisines, le grand patio où se

²⁹ Rafael, Salillas y Panzano, *Evolución penitenciaria en España por ...*, Madrid, Imprenta Clásica Española, Biblioteca criminológica y penitenciaria IV, 1917, p. 199 et sv.

³⁰ *Ibid.*, p. 200.

³¹ María Eulalia, Ruiz Palomeque, « El paisaje urbano desaparecido en Madrid entre 1808 y 1813 », in *El Dos de Mayos y sus precedentes*, (Luis Miguel Enciso Recio ed.), Actas del coloquio internacional de Madrid, los 20-22 de mayo de 1992, Madrid, Star Ibérica, 1992, pp. 375-396.

³² Rafael, Salillas y Panzano, *op. cit.*, p. 202.

³³ Vicente, Pérez Moreda, « La población madrileña », in *El Dos de Mayos y sus precedentes, op. cit.*, p. 404.

³⁴ AAM, Secretaría, 2-399-27, *Expediente formado sobre proporcionarse una casa capaz de custodiar las mujeres delincuentes*, 10 de junio de 1813, el jefe político de Madrid.

³⁵ AHN, Consejos, legajo 3213.

³⁶ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 60.

³⁷ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 29-37, 10 de febrero de 1815.

l'avaient les prisonnières, ainsi que les cellules. Les frais de rénovation sont estimés à 50 000 réaux. La seconde maison est complètement détruite. La Comtesse de Mora, Marquise de Valdecarzana³⁸, expose, que depuis le 3 août 1750, sa propriété sert de Prison Royale de la Galère. Le gouvernement s'était alors engagé à payer les loyers (d'un montant de 12 000 réaux par an) ainsi que les travaux de gros oeuvres. Or, depuis 1807, donc bien avant les premiers bouleversements politiques, les versements ont été suspendus. Elle a été informée du projet de réhabilitation de la Galère et espère que le gouvernement pourvoira à un juste dédommagement. Dans le cas contraire, elle souhaite récupérer sa demeure dans un état semblable à celui de 1750, pour en jouir librement³⁹. Le Comte de Mora avait aussi créé une nouvelle section, la Maison des repenties (« *la Casa de Arrepentidas* »), après le soulèvement de 1766, grâce à des biens immobiliers personnels, en échange d'un juste loyer⁴⁰.

L'État ne peut, après la Guerre d'Indépendance, apporter la moindre contribution financière, étant déjà lourdement endetté. En outre, les réparations des édifices incombent aux propriétaires. Le délabrement provient de causes extérieures, et non pas du seul fonctionnement de la prison. Toutefois, les réparations et les aménagements intérieurs pourraient être pris en charge par l'État. Il faut bien reconnaître qu'en novembre 1808, la Galère se trouvait déjà dans un état de délabrement avancé, que certains plafonds risquaient de s'effondrer, qu'il manquait de nombreuses portes et fenêtres. Le saccage des insurgés⁴¹, puis le conflit contre la France n'ont fait qu'aggraver la situation. Pourtant, la presse éclairée présentait à ses lecteurs un établissement exemplaire.

L'Administration Hospitalière affirme que la Galère bénéficie, à ce moment-là, de crédits représentant environ 130 000 réaux. Cette somme permettrait de supporter les premiers frais (achat de mobilier et d'ustensiles divers). Toutefois, en 1807, la Junte des Hôpitaux, après accord royal, a pu se décharger de ses obligations administratives vis-à-vis de la Galère. Elle perçoit, en conséquence, moins de rentes. Toutefois, à la demande de Don Gonzalo José Vilches, elle consent, pendant un temps encore, à fournir une aide alimentaire et médicale à la prison féminine⁴². Le gouverneur de la *Sala de Alcaldes de Casa y Corte* semble tout indiqué pour assumer l'autorité administrative. Depuis fort longtemps déjà, la *Sala de Alcaldes* dirige, en grande partie, les prisons publiques madrilènes, et ce même pendant le « pseudo-règne » de José Ier. Cependant, l'Administration hospitalière a assumé cette tâche pendant de courtes périodes⁴³. Les détenues pourraient, elles aussi, subvenir à leurs besoins en effectuant divers labours. Telles sont les principales mesures envisagées par la *Sala de Alcaldes de Casa y Corte* lors de la session plénière du 1^{er} février 1816⁴⁴.

D'autres propositions nous orientent vers l'hospice de San Fernando, car il dispose, notamment, d'une plus grande capacité d'accueil. De plus, son éloignement de la capitale constitue un atout majeur. Ajoutons qu'il bénéficie d'un meilleur état général. Pourtant, l'Architecte Supérieur du Palais, Don Isidro Velázquez présente un devis d'un montant de 425 260 réaux⁴⁵.

Par ailleurs, l'ancien édifice de l'orphelinat (« *la Inclusa* »), sis entre la rue de la *Libertad* et celle du *Soldado*⁴⁶, pourrait convenir à l'aménagement d'une prison féminine.

³⁸ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 63.

³⁹ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 65, Madrid, 19 de diciembre de 1815.

⁴⁰ AHN, Consejos, legajo 3212.

⁴¹ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 83.

⁴² AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 104.

⁴³ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 157.

⁴⁴ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 70-77.

⁴⁵ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 84.

⁴⁶ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 157.

L'Association de la Junte des Dames, qui selon toute vraisemblance en est la propriétaire, accepterait de louer ces locaux. Le problème majeur est d'établir un financement viable. La Galère pourrait, par exemple, percevoir les taxes imposées sur le vin (celles que payent les récoltants, qui s'élèvent à un doublon ; et celles des taverniers d'un montant de 75 réaux par an). Jusqu'à présent, c'était le Collège de Saint Nicolas de Bari qui les percevait⁴⁷. D'autres solutions sont envisagées puis adoptée : la création d'une nouvelle taxe, d'un « *cuartillo de real* », prélevée sur les billets d'entrée aux théâtres de la capitale⁴⁸. En outre, un premier état des rentes de la Galère est établi par Don Mateo de la Quintana, le 22 juin 1817. La Galère dispose alors de 46 953 réaux, et pourrait obtenir encore 15 745 réaux supplémentaires⁴⁹. Par ailleurs, l'administration pourrait être confiée au gouverneur assisté des deux alcades les plus anciens. Telles sont les propositions présentées par Don Bartolomé Muñoz, dans son rapport du 24 septembre 1816. Puis, Don Pedro Gómez de la Cortina est nommé Protecteur de la Maison de la Galère, le 1^{er} Juillet 1817⁵⁰. Finalement, le 31 décembre 1819⁵¹, une prison publique pour femmes va ouvrir ses portes. Don Juan Benito Hermosilla, membre du Conseil de Castille, gouverneur de la *Sala de Alcaldes de Casa y Corte*, qui avait été chargé de la réhabilitation de la Galère, achève la rédaction des Ordonnances provisoires. Les femmes peuvent à nouveau être condamnées à l'enfermement.

Depuis sa création, la Galère est réservée aux femmes des plus basses couches sociales, et à celles qui ont commis les crimes les plus graves, du moins officiellement. Cet établissement carcéral est le plus délabré, ses ressources sont dérisoires et les conditions de détention sont exécrables. L'influence des Lumières, le développement de la charité et de la bienfaisance, vont permettre d'apporter quelques réconforts à cette population abandonnée. Ce sont surtout les actions concrètes d'un groupe de femmes de la haute noblesse qui va contribuer à l'amélioration substantielle des conditions de vie, non seulement des détenues, mais aussi de leur famille. La Junte des Dames a aussi étendu ses actions aux prisons de *Corte* et de *Villa*. Elle a suscité l'intérêt des autorités pour cette population reléguée aux pires conditions. Elle a mis à profit, avec perspicacité, la presse naissante, pour diffuser les objectifs et les résultats spectaculaires, pour solliciter des dons et encourager de semblables initiatives. Ainsi, le *Pensador Matritense*, dont environ 90 % de la production concerne la femme, ses défauts et ses vices, contribue à populariser l'Association. D'autres périodiques, *La Gaceta de Madrid*, le *Memorial literario instructivo y curioso de la Villa de Madrid*, le *Diario de Madrid*, ou bien encore le *Semanario de Agricultura y Artes dirigido a los párrocos*, rendent compte régulièrement des activités de la Junte des Dames⁵². Elle développe ses activités et favorise la création d'associations féminines similaires dans tout le royaume⁵³ et même au-delà. En effet, douze ans plus tard, en 1800, le Comte de Miranda crée, à Madrid, une association masculine parallèle. L'Association Française pour l'Amélioration des Prisons va s'enquérir auprès de Juan Antonio Llorente, alors en exil, des conditions d'incarcération à la Galère, pour apporter à leur tour les innovations qui s'imposent dans les

⁴⁷ On trouvera aisément les justificatifs de paiement de cette taxe, à l'AHN, Consejos, dans tout livre de Gouvernement, « *libro de Gobierno* » de la Sala de Alcaldes. Les reçus se situent généralement à la fin des livres et ne sont pas numérotés.

⁴⁸ AAM, Secretaría, 2-472-7, année 1822.

⁴⁹ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 155-156.

⁵⁰ AAM, Secretaría, 2-399-28.

⁵¹ AHN, Consejos, legajo 3453, expediente 43, fol. 1-46.

⁵² Paloma, Fernández Quintanilla, *La mujer ilustrada en la España del siglo XVIII*, Madrid, Ministerio de Cultura, Dirección General de Juventud y Promoción Sociocultural, 1981, p. 109-111.

⁵³ Paula, de Demerson, *op. cit.*, p. 197. Rafael, Salillas y Panzano, *op. cit.*, p. 230.

établissements pénitentiaires de leur pays⁵⁴. La Galère fait désormais figure de modèle, malgré le délaissement et le délabrement évoqués dans de nombreux documents. Qu'en est-il alors des autres établissements pénitentiaires ? L'Angleterre entreprend une démarche analogue. C'est encore une femme, Mme Fry, qui est l'instigatrice de la réforme de la prison de Newgate, à Londres⁵⁵.

La grande vague de philanthropie porte un regard nouveau sur la privation de liberté. De nouvelles réflexions sur la délinquance et le système pénal voient le jour au cours du XVIIIe siècle, et se développent durant le siècle suivant. Montesquieu, Rousseau, Beccaria, Bentham, Lardizábal y Uribe, Howard et bien d'autres encore, en étaient les précurseurs. Mais au-delà de la théorisation, les actions concrètes d'un groupe de femmes ont apporté des transformations profondes et durables, les idées et les actions ont alors des conséquences sans précédent, tant sur l'évolution des conditions de vie des hommes et des femmes que sur les mentalités. Car, il faut bien dire, que les conditions de vie des femmes, mais surtout leur position sociale dans la société évoluent, elles aussi. Les Dames de la Junte ont su montrer leur ténacité en toutes circonstances, même pendant l'occupation étrangère.

Le pays est à peine libéré, que la réhabilitation de la Galère semble constituer une priorité gouvernementale. Rappelons le contexte : la propre détention de Ferdinand VII, la Guerre de l'Indépendance, le gouvernement de José I^{er} et les « *afrancesados*⁵⁶ », la proclamation de la Constitution de Cadix en 1812, l'agitation dans les colonies qui réclament leur émancipation. Les femmes ont elles aussi de justes revendications à exprimer. Mais, Ferdinand VII n'entend pas ce discours, au contraire. Selon les documents consultés, les femmes ont toujours aussi mauvaise réputation. Elles sont souvent présentées comme des receleuses et des instigatrices de rixes ; elles sèment la discorde dans de nombreux couples ; elles transforment d'honorables et fidèles vassaux du roi en de véritables assassins ; elles sont sur le point de perdre leurs vertus sociales⁵⁷. Et le nombre de prostituées s'est accru. On préconise de secourir leur âme par l'enseignement des Doctrines Chrétiennes : retour à une méthode ancestrale. Une étude en cours sur la criminalité ainsi que sur la Justice et son exercice pendant le conflit et le règne de Ferdinand VII apportera, à n'en pas douter, de précieuses informations complémentaires. Après le conflit, le plus difficile est de trouver un bâtiment en assez bon état général pour accueillir et surveiller une population délinquante, et de l'aménager à moindre coût. La prison n'est qu'un outil pour exclure de la société ceux qui enfreignent les lois. Il devient indispensable pour mener à bien une politique de répression, dont les femmes aux mœurs légères sont loin d'être les seules cibles. Ferdinand VII rétablit la prison, certes, mais il rétablit aussi les structures de l'Ancien Régime, dans toute leur horreur.

⁵⁴ Juan Antonio, Llorente, « Société des prisons en Espagne », in *Journal de la Société de la Morale Chrétienne*, Paris, 1822, tome 1, p. 217-224.

⁵⁵ « Correspondance relative aux travaux philanthropiques de Mme Fry, dans la prison de Newgate à Londres, suivie de quelques détails sur la Société Britannique des Prisons », in *Journal de la Société de la Morale Chrétienne*, Paris, 1822, tome 1, p. 89-90.

⁵⁶ Miguel, Artola, *Los Afrancesados*, Alianza Universidad, 1989.

⁵⁷ AHN, Consejos, legajo 3213, fol. 111.